

● (1140)

[Français]

C'était une raison et une force pour le bilinguisme dans notre pays. Et maintenant, c'est comme tous les autres sujets, le bilinguisme, et ce n'est pas très important pour ce gouvernement.

C'est incroyable! Mais la pensée du gouvernement sur les questions publiques, sur les besoins du public, sur l'avenir du bilinguisme, ce n'est pas très important pour ce gouvernement.

[Traduction]

La privatisation d'Air Canada nous donne une excellente idée de ce que pense la présente administration. Dans la même veine, le gouvernement ne veut pas qu'Air Canada soit un moyen pour nous de connaître les pratiques commerciales des compagnies aériennes au pays. Il dit savoir ce qui se passe dans l'industrie aérienne parce qu'il a une société d'État qui en fait partie. Il veut s'en défaire pour la vendre au secteur privé. À son avis, la population canadienne n'a aucune raison de savoir ce qui se passe dans l'industrie aérienne au Canada ou sur le plan international.

Et qu'en est-il des prix, monsieur le Président? Le gouvernement nous a dit que les prix baisseraient avec la privatisation. On nous avait dit que les tarifs des compagnies aériennes diminueraient avec la déréglementation. Les prix n'ont pas baissé aux États-Unis. Ils ont baissé pour certaines destinations-soleil attrayantes ou entre certaines grandes villes. On peut voir les prix annoncés dans les différents journaux et magazines. Mais les habitants de petites municipalités vous diront que les prix montent parce qu'on ne réglemente pas ce que les compagnies aériennes peuvent faire ou facturer. Si une compagnie monte ses prix, il est certain que les autres n'offriront pas de réduction, monsieur le Président. Il est fort probable qu'elles augmenteront aussi leurs prix et que les compagnies concurrentes maintiendront ceux qui étaient en vigueur avant. Quand une compagnie augmente ses prix, toutes les autres augmentent les leurs. C'est ainsi que cela fonctionne. Il en est de même pour les prix de l'essence et des médicaments. Il n'y a pas lieu de croire que cette situation ne se produira pas dans le cas des tarifs aériens.

J'aimerais parler de certains témoins qui ont comparu devant notre comité, surtout les syndicats qui, à mon avis, ont apporté un excellent témoignage. Ils ont été très sincères et ont beaucoup parlé du fonctionnement interne d'Air Canada et de l'industrie aérienne que la population du Canada est en droit de connaître. Je parle ici de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatial qui se plaint, comme tous les syndicats, de la façon dont le gouvernement a expédié l'étape de l'étude du projet de loi par le comité sans permettre d'en débattre suffisamment ni d'entendre assez de témoins. C'était l'avis de tous les syndicats qui ont comparu devant le comité. Quant au Syndicat canadien de la fonction publique, il a déclaré ceci:

Air Canada

Les nouveaux propriétaires pourront accorder la sous-traitance à des ressortissants étrangers, ce qui pourrait entraîner des mises à pied. D'ailleurs, Air Canada a menacé de le faire en 1985, mais a dû reculer devant des pressions politiques. Devenue privée, elle n'hésitera plus à tenter sa chance de nouveau.

C'est le point de vue énoncé devant le comité par un syndicat très important dans ce pays et qui, de toute évidence, sait ce qu'Air Canada a essayé de faire en 1985. Bien qu'on nous ait dit qu'on n'envisageait pas la sous-traitance, le syndicat sait que ce n'est pas vrai. Le Syndicat canadien de la fonction publique ne s'inquiète pas seulement des emplois mais aussi du niveau de service.

Air Canada veut plus de destinations internationales . . .

M. Johnson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais maintenant donner à l'honorable député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) l'occasion de corriger les propos qu'il a tenus dans son discours. Je l'ai entendu dire qu'il avait posé des questions à tous les témoins possibles durant les audiences du comité. J'étais membre du comité et je suis sûr que l'honorable député se rappellera que quand le Comité de participation à l'entreprise des employés d'Air Canada a comparu devant nous, l'honorable député a refusé d'interroger les témoins. C'est consigné au compte rendu du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Orlikow: J'aimerais faire le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Si l'honorable député de Winnipeg-Nord veut intervenir au sujet de la même déclaration, ce ne sera pas un rappel au Règlement non plus. Nous débattons. Toutefois, je veux bien donner la parole à l'honorable député de Winnipeg-Nord.

M. Orlikow: Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà indiqué, l'intervention du député n'est pas un rappel au Règlement. Le député se souviendra que j'ai effectivement interrogé les membres de ce soi-disant comité et que j'ai obtenu très peu de réponses de leur part au sujet de leur constitution, de leurs statuts . . .

M. Johnson: Monsieur le Président, j'ai fait uniquement mention de l'honorable député de Cape Breton—The Sydneys.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Cape Breton—The Sydneys a la parole.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je ne me rappelle pas d'avoir tenu les propos que m'attribue l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson), parce que nous n'avons pu, selon toute vraisemblance, interroger tous les témoins, très peu ont comparu devant le comité le jour où nous devons les entendre. Je vais certainement faire mention du groupe dont parle l'honorable député. Je n'ai jamais eu l'intention de le passer sous silence. J'y arrive dans quelques instants.

M. Orlikow: Un groupe d'originaux.